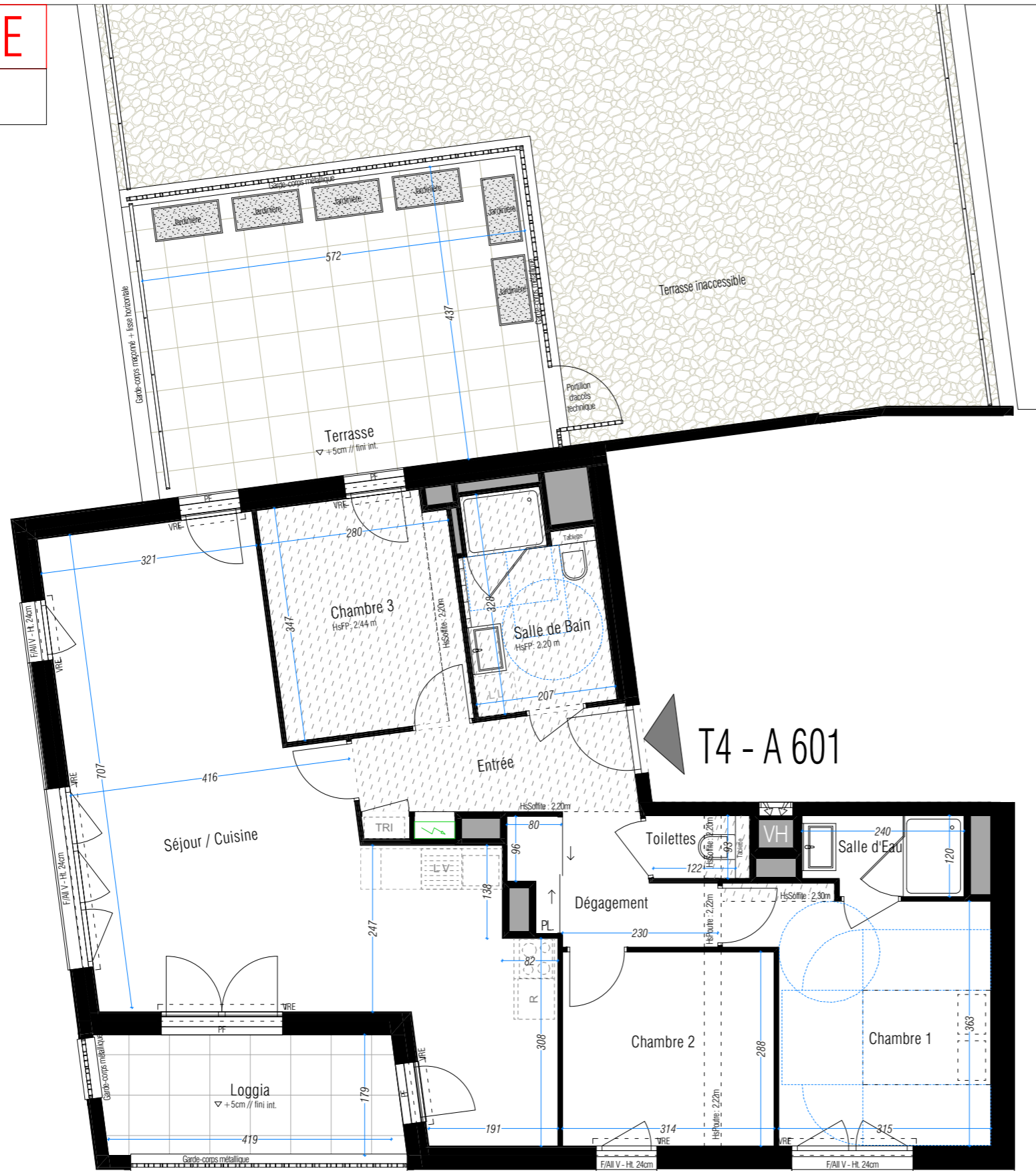


PROVISOIRE

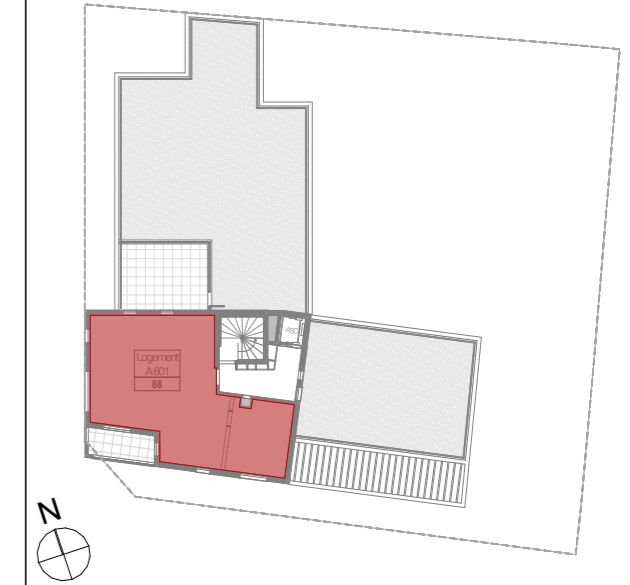
Plan 1 / 2



T4 - A 601

- F Fenêtre
- All V - M Allège vitrée - Allège maçonnée
- F-OB Fenêtre oscillo-battant
- PF Porte-fenêtre
- VR Volet roulant
- VRE Volet roulant électrique
- CD Cloison démontable
- HsP Hauteur sous plafond
- HsFP Hauteur sous faux-plafond
- HsSoffite Hauteur sous soffite
- HsPoutre Hauteur sous retombée de poutre
- Tableau électrique
- Faux-plafond / Soffite
- Coffre bas carrelé

 <b>arc</b>	<b>PYTHAGORE</b> 43 logements 25, rue Sophie Michel 35700 RENNES
MAITRE D'OUVRAGE <b>SCCV ARC PROMOTION ARMORIQUE</b> <small>1, rue Geneviève de Gaulle Anthoinez                  35208 RENNES CEDEX 2                  Tél. : 02 99 86 13 86                  E-mail : groupe.arc@groupearc.fr</small>	ARCHITECTE SELARL d'ARCHITECTURE <b>CLENET BROSSET BNR</b> <small>14H rue du Pâlis Tablain                  35708 Rennes Cedex                  Tél. : 02 99 22 20 30                  E-mail : bnr.architectes@bnr.fr</small>



NIVEAU	LOGEMENT	LOT	TYPE
R+6	A 601	88	T4
Superficiers du logement			
Entrée			5,87
Séjour / Cuisine			36,95
Dégagement			4,58
Chambre 2			9,04
Chambre 3			9,59
Chambre 1			12,44
Salle d'Eau			2,73
Salle de Bain			6,15
Toilettes			1,38
<b>Total Habitable</b>			<b>88,73 m<sup>2</sup></b>
Superficie des annexes			
Terrasse			25,00
Loggia			7,93
<b>Total Annexes</b>			<b>32,93 m<sup>2</sup></b>

En fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif. Les surfaces et les côtes indiquées sont approximatives, les soffites, les faux plafonds, les retombées de poutres et les gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimensions. Les canalisations et regards ne sont pas figurés. Les emplacements des prises, appliques, plâtriers, radiateurs ou convecteurs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer pour raisons techniques. La végétation n'est pas contractuelle. Les éléments de mobiliers (meubles et plans de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. La fourniture de l'électroménager n'est pas prévue. Les hauteurs sous plafonds sont données hors épaisseur des revêtements de sol définitif. La surface des placards est incluse dans la surface des pièces.